



Communiqué de presse

25 juin 2018

Le Label BBCA entre dans les aides de financement du logement social de la Ville de Paris pour 2018

Le label BBCA, lancé par l'Association pour le développement du Bâtiment Bas carbone (BBCA), est désormais reconnu par la Ville de Paris qui offre des aides aux bailleurs sociaux investis dans l'obtention du label BBCA pour des opérations de logement social ou intermédiaire.

C'est ce que vient d'annoncer la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) avec la publication de sa nouvelle circulaire des bonus de financement du logement social et intermédiaire de la ville de Paris.

Un bonus de 20 €/m² SU (surface utile) est proposé pour une opération labellisée BBCA, ce qui peut représenter jusqu'à 20% de majoration de l'aide municipale.

Cette majoration est également proposée sur la rénovation pour le label BBCA Rénovation (prochainement disponible).

Cette annonce est tout à fait en ligne avec le nouveau Plan Climat présenté par la Ville de Paris dont l'objectif est une ville neutre en carbone à horizon 2050 où 100 % des bâtiments seront éco-rénovés et tous les bâtiments neufs construits dans Paris seront bas-carbone et à énergie positive.

Ian BROSSAT, Adjoint à la Maire de Paris Chargé du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence indique : « *La Ville de Paris s'est dotée d'un Plan Climat exigeant. Il s'agit pour la construction et la rénovation des logements à la fois d'être ambitieux sur le nombre de logements concernés (4 500 logements sociaux rénovés par an aujourd'hui) mais aussi sur la performance énergétique et carbone de ces réalisations. Nous nous appuyons donc naturellement sur le label BBCA pour cela.* »



« *C'est un formidable signal donné par la ville de Paris pour la mise en œuvre de la neutralité carbone et une belle reconnaissance des travaux menés par l'Association BBCA sur le bâtiment bas carbone neuf et rénové* », explique **Stanislas Pottier, Président de l'association BBCA.**

La circulaire est un document destiné aux bailleurs qui peuvent l'obtenir en s'adressant à la Direction du Logement et de l'Habitat selon leurs circuits d'information et d'échanges habituels. [Pour lire l'extrait cliquez ici.](#)

À propos de l'association BBCA

L'Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) rassemble les principaux intervenants de l'acte de construire : architectes, promoteurs immobiliers, constructeurs et bureaux d'étude. Pionnière, son lancement en 2015 a marqué la volonté des acteurs immobiliers de contribuer à lutter activement contre le dérèglement climatique en s'engageant dans la voie de la construction bas carbone. Le label BBCA, qui atteste de l'exemplarité carbone d'un bâtiment, a déjà été remis à une trentaine d'opérations exemplaires.